

les Odalyades 2023

FORTE

DOUCE



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



PRESENTATION

Avec le soutien du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur a créé en 2016 avec son partenaire principal **ODALYS** sports, un trophée féminin à l'intention des licenciées et non licenciées de la région dénommé « Les Odalyades ».

Ce trophée se déroule en doublettes choisies (1 licenciée FFPJP 2023 associée à une féminine non licenciée ou non inscrite sur la base fédérale Geslico).

Il est composé de 6 étapes départementales sous la responsabilité des Comités Départementaux à l'issue desquelles, deux équipes seront retenues pour participer à la **Finale Régionale** qui se déroulera les **7 & 8 Octobre 2023 à LA LONDE LES MAURES (83)**.

venez nombreuses partager ces moments de découverte et d'initiation ludique à la pratique de la Pétanque.

ETAPES DEPARTEMENTALES

Inscription gratuite dans les Comités Départementaux dont dépend la féminine licenciée (formulaire au dos des flyers distribués dans les Comités et sur les sites du Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur et des Comités Départementaux).

La féminine non licenciée bénéficiera d'un Pass Contact FFPJP (Assurance fédérale) offert par le Comité Régional.

Comité	Lieu	Date
05	La Batié Neuve	25/06/23
83	Puget Ville	13/08/23
84	Le Thor	26/08/23
06	Cannes aéroports	03/09/23
13	Fontvieille	03/09/23
04	Malijai	09/09/23

ATELIERS & DOTATIONS

- Description des ateliers en fin de document
- La Licence 2024 sera offerte à toutes les participantes 2023 (si les deux joueuses prennent la licence en 2024 en même temps, dans le même club ou dans un club différent à condition qu'il ait son siège en Provence Alpes Côte d'AZUR.
- Des lots sous la forme de carte cadeaux à chaque étape (barème suivant le nombre d'équipes engagées, inférieur à 16 ou supérieur à 16)

FINALE REGIONALE

16 équipes (2 par Comité participant et le surplus au prorata du nombre d'inscriptions dans les Comités) seront invitées à participer à la Finale qui se déroulera les 7 et 8 Octobre 2023 en résidences Odalys.

- Déplacements pris en charge par le Comité Régional PACA du siège du Comité au lieu de destination, à raison d'une voiture par équipe, tarif Michelin. Les frais de déplacement seront remis aux deux joueuses après l'enregistrement de leur licence sur le fichier 2024.
- Hébergement et restauration en Résidence Odalys du samedi 7 octobre à midi, au dimanche 8 octobre 2023 à midi.

Dotation offerte par le Comité Régional PACA :

- Licence FFPJP 2024 aux 16 équipes qualifiées.
- 1 Haut de tenue personnalisé « Les Odalyades », à chaque participante.
- De nombreux cadeaux en bons d'achats pour toutes les joueuses, dont des triplètes de boules, **un week-end, et un séjour d'une semaine** dans un établissement résidence Odalys pour deux personnes.

REGLEMENT

Article 1 :

Créée par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour promouvoir la Pétanque auprès des féminines, cette compétition ludique est réservée aux féminines âgées de plus de **10 ans**. Elle prend la dénomination « **Les Odalyades** »

Chaque Comité organisera une compétition dédiée sur une ou plusieurs journées en fonction du nombre d'équipes inscrites, chaque équipe devant se composer de 2 féminines (1 licenciée 2023 et 1 joueuse non licenciée ou non référencée dans la base fédérale GESLICO).

Les joueuses ayant participé à l'une des finales régionales de 2017 à 2022 ne seront autorisées à concourir qu'en tant que joueuse licenciée 2023.

Les joueuses non licenciées 2020, 2021, 2022 ayant participé à une étape départementale ne pourront plus se présenter en tant que non licenciées.

Si elle le souhaite, la joueuse non licenciée pourra se licencier dans l'année N après avoir participé à son étape départementale.

Article 2 :

Les « ODALYADES » sont placées sous l'autorité du Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur, qui procède à la centralisation des résultats des phases qualificatives départementales de chaque comité, ainsi qu'aux tirages aux sorts de la phase finale régionale.

Les inscriptions des équipes qualifiées pour la phase finale régionale devront parvenir au siège du Comité Régional au plus tard le **Lundi 18 Septembre 2023** à l'aide du formulaire envoyé à chaque comité.

Les joueuses non licenciées sélectionnées pour la finale régionale devront fournir au Comité Régional un certificat médical d'aptitude sans aucune réserve à la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal dans les délais impartis sous peine de disqualification d'office.

Le tirage au sort des parties devra se faire via le logiciel gestion concours en sélectionnant le concours « GAGNANT/GAGNANT » au niveau des phases départementales ainsi que de la phase régionale.

La restauration des joueuses de chaque équipe participant à la phase régionale, et l'hébergement éventuel, seront pris en charge par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le déplacement des équipes sur le lieu déterminé pour la phase finale régionale sera indemnisé par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur à raison d'un véhicule par équipe (base tarif Via Michelin – départ siège du comité concerné, arrivée lieu de la compétition aller-retour).

Les frais de déplacements seront remboursés à la propriétaire du véhicule utilisé pour le déplacement, après l'enregistrement des deux licences sur le fichier Geslico 2024.

Aucune réservation de quelque nature que ce soit ne sera faite par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour les accompagnateurs éventuels.

Le JURY sera composé du responsable de la commission technique régionale et sportive, de trois membres de l'ETR PACA et de l'arbitre principal.

Le Comité Régional sera souverain pour trancher tous autres litiges.

Article 3 :

Le règlement sportif en vigueur est celui de la FFPJP, que chaque participante est tenue de respecter. Les rencontres se dérouleront de la manière suivante :

- 1^{ère} journée ou ½ journée : 3 ateliers ludiques (1 atelier cible QUINTAIS, 1 atelier de point, 1 atelier de tir). Deux passages sur les ateliers sont autorisés (**le meilleur score sur chaque atelier sera retenu**)

Chaque atelier rapportera six points par équipes soit un total de 18 points.

- 2^{ème} journée ou ½ journée :

- Concours en doublette en trois parties.

Les distances de jeux seront celles de la catégorie « JUNIOR et SENIOR » à savoir de 6 à 10 mètres.

Les parties se dérouleront en 13 points.

Article 4 :

Chaque Comité Départemental participant aura deux équipes qualifiées (soit 12 équipes).

Les quatre autres places pour la finale seront distribuées proportionnellement au nombre de participantes par rapport au nombre de licenciées féminines de l'année 2023, dans la suite logique du classement départemental.

Article 5 :

Pour la phase régionale, les deux joueuses de chaque équipe, seront vêtues d'un haut identique offert par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur personnalisé « LES ODALYADES ».

Un bas sportif (survêtement, pantacourt ou short) est OBLIGATOIRE.

Article 6 :

Les points sont attribués de la manière suivante :

- Total des points gagnés dans les ateliers
Maximum 18 points (6 par atelier)

- Total des points gagnés dans les parties

☞ 5 points par victoires

☞ 3 points pour l'équipe ayant bénéficié d'un impair

Le classement des équipes sera déterminé par le total des points obtenus dans les ateliers et dans les parties.

En cas d'égalité, seront pris en compte les critères suivants :

- 1) Plus grand nombre de doublettes gagnées.
- 2) Score average réalisé dans les trois parties.
- 3) Total des points de la joueuse non licenciée dans les ateliers.

Si l'égalité persiste, il sera procédé à une épreuve de tir, à savoir :

Le tir s'effectue uniquement à la distance de 6,50 m sur 2 tours. C'est-à-dire que chacune des 2 joueuses aura 2 boules à tirer.

A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre d'un cercle de tir de diamètre 1 m en opposant, 1 à 1, en alterné, les joueuses, dans un ordre préétabli.
La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

Les points sont ainsi comptabilisés :

- 0 point pour la boule cible manquée ;
- 0 point pour la boule cible frappée mais avec l'impact de la boule tirée extérieur au cercle ;
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle ;
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle ;
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle.

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match. En cas d'égalité après les 2 tours, on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite », aux mêmes conditions que dans les 2 tours précédents, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, manqué la boule cible.

Article 7 :

Le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur organisera la finale régionale à 16 équipes les 7 et 8 octobre 2023.

Article 8 :

L'arbitrage de la compétition sera assuré par deux arbitres désignés par le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Pendant la compétition les seules personnes présentes sur le terrain ou habilitées à évoluer sur les terrains sont les joueuses dûment enregistrées, le ou les arbitres désignés, et le ou les membres du comité d'organisation.

Article 9 :

Chaque comité organisera la phase départementale avec le soutien du Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur entre le 1er juin et le 16 Septembre 2023.

Les dates de rencontres départementales seront choisies par chaque comité en fonction du nombre de journées nécessaires suivant le nombre d'équipes inscrites.

Les frais de déplacement, d'hébergement, des élus départementaux ou régionaux sur leur territoire d'appartenance seront à la charge du Comité Départemental concerné.

Des bons cadeaux de différentes valeurs récompenseront les équipes en fonction du nombre d'équipes engagées suivant barème remis aux comités départementaux.

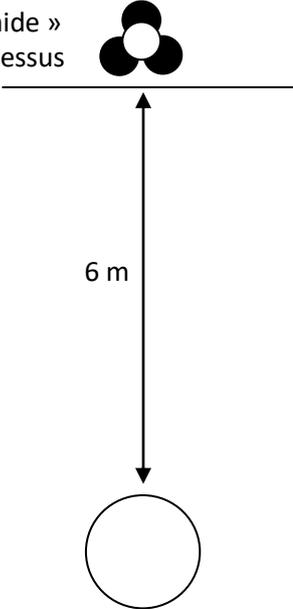
Le comité régional offrira la licence 2024 à toutes les joueuses ayant participé aux phases départementales et à la finale régionale à condition que la licence soit prise sur le territoire Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 10

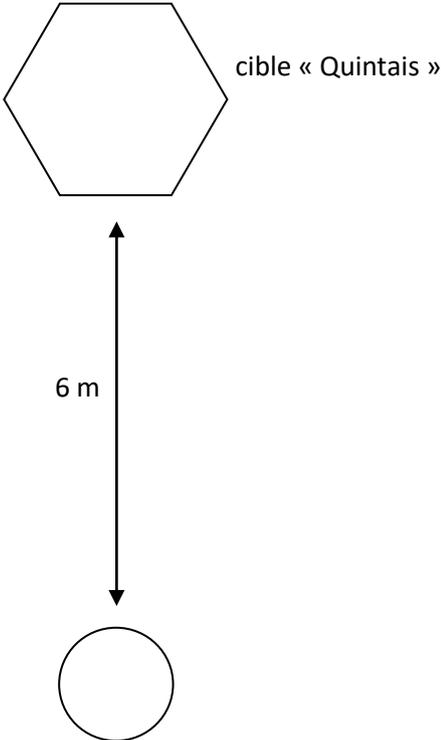
La Finale Régionale se déroulera les 7 et 8 Octobre 2023 de la même manière que dans les phases départementales, à l'exception du passage aux ateliers où deux passages par équipe seront effectués, le meilleur score sera conservé pour le classement des équipes.

Les quatre premières équipes disputeront les demi-finales et finale le dimanche matin 8 Octobre 2023.

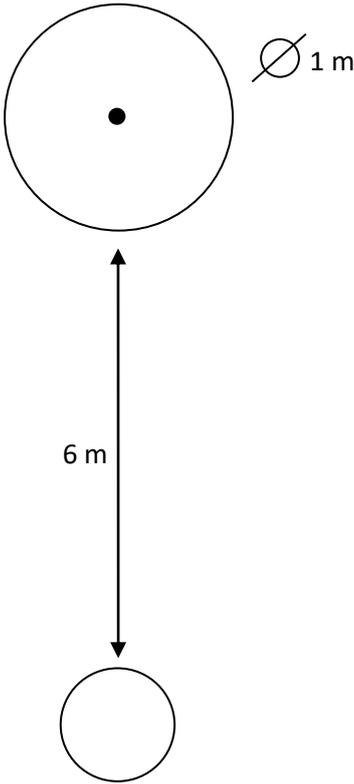
ATELIER 1

ATELIER TIR	<u>LA PYRAMIDE</u>
MATERIEL	4 boules cibles. 1 cercle de lancement.
OBJECTIFS	Faire écrouler la « pyramide ». Perfectionner l'adresse et la précision.
CONSIGNES	Tirer sur la « pyramide » afin de la faire écrouler. Chaque joueuse a droit à 3 tirs. Les boules sont replacées après chaque boule tirée.
SCORE	1 point pour chaque « pyramide » écroulée. Joueuse 1 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Joueuse 2 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
SITUATION	<p>« pyramide » vue de dessus</p>  <p>« pyramide » vue de face</p> 

ATELIER 2

	<u>LA CIBLE QUINTAIS »</u>
MATERIEL	1 cible « Quintais ». 1 cercle de lancement.
OBJECTIFS	Placer des boules dans les alvéoles. Précision et dosage du lancer.
CONSIGNES	Pointer afin de positionner des boules dans les alvéoles prévues à cet effet. Chaque joueuse a droit à 3 essais. Chaque boule réussie est laissée en place dans son alvéole.
SCORE	1 point pour un score compris entre 3 et 5 inclus. 2 points pour un score compris entre 6 et 13 inclus. 3 points pour un score supérieur à 13.
SITUATION	 <p>cible « Quintais »</p> <p>6 m</p>

ATELIER 3

ATELIER POINT	<h1><u>LA CIBLE</u></h1>
MATERIEL	1 but. 1 cercle de lancement. 1 cercle de diamètre 1 m (qui peut être peint au sol).
OBJECTIFS	S'approcher le plus possible du but. Dosage et précision du lancer.
CONSIGNES	Essayer de rentrer à l'intérieur du cercle. Chaque joueuse a droit à 3 lancers. Le terrain est dégagé après chaque boule jouée.
SCORE	1 point pour chaque boule rentrée dans le cercle.
SITUATION	 <p>The diagram illustrates the game setup. At the top, there is a large circle representing the target, with a central black dot. To its right, a symbol consisting of a circle with a diagonal slash is followed by '1 m', indicating the diameter of the target. Below the target circle, a vertical double-headed arrow indicates a distance of '6 m' to a smaller circle at the bottom, which represents the launch circle.</p>